

## **Dirigeants financiers internationaux du Canada (DFI Canada)**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Considérant les préoccupations constantes à l'égard de la crise de la dette en Europe, son incidence sur l'économie mondiale et le redressement économique national lent ayant incité la Banque du Canada à réduire ses prévisions économiques pour 2012, DFI Canada appuie la mise en place d'une assise solide pour veiller à la stabilité et à la croissance économique dans les secteurs privés et publics et formule les recommandations suivantes :

1) Équilibrer le budget : Le gouvernement devrait maintenir son objectif visant à équilibrer le budget à court terme. Cela dit, l'objectif visant à équilibrer le budget ne devrait pas mener le pays à sombrer dans une récession prolongée comme c'est le cas en Europe. DFI Canada encourage le gouvernement à poursuivre son projet d'examen des dépenses, plus particulièrement en réduisant les dépenses qui permettent également de réduire les formalités administratives du gouvernement. Si l'on arrive à la conclusion qu'il est nécessaire de générer de nouveaux revenus, on devrait envisager de revoir à la hausse le taux de la taxe sur les produits et services puisque les économistes considèrent que les taxes à la consommation représentent la forme de taxation la plus efficace et évolutive.

2) Retenues fiscales : Les retenues d'impôts représentent un obstacle à la libre circulation des capitaux et découragent l'investissement. DFI Canada estime que le Canada devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer ou supprimer progressivement les retenues fiscales sur le paiement de dividendes entre le Canada et les États-Unis et d'autres partenaires commerciaux majeurs afin d'attirer les capitaux d'investissement pour les entreprises canadiennes. Une telle mesure concorderait avec l'élimination d'une taxe de retenue imposée sur les intérêts payés aux États-Unis qui a été mise en place au cours des dernières années.

3) Harmonisation fiscale : L'harmonisation améliore la compréhension des investisseurs étrangers à l'égard du contexte des entreprises canadiennes et réduit les formalités administratives et les coûts pour le gouvernement et l'industrie. On devrait continuer d'encourager l'harmonisation dans tous les domaines où l'on retrouve des taxes fédérales et provinciales semblables, notamment les impôts sur le revenu, les taxes de vente et les taxes environnementales.

4) Taux d'imposition provinciaux sur le revenu : Différents taux d'imposition provinciaux des sociétés portent à confusion pour les investisseurs étrangers et encouragent ce que les provinces appellent le transfert provincial des revenus. La plupart de ces préoccupations pourraient être éliminées si l'on incitait les provinces à déployer des efforts en vue d'établir un taux d'imposition des sociétés commun.

5) Organisme national de réglementation : DFI Canada continue d'appuyer les efforts du gouvernement visant à établir un organisme national de réglementation des valeurs mobilières.

## **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

L'innovation joue un rôle important dans l'obtention d'une économie solide et durable. Le programme de RS&DE, ou tout autre programme d'innovation, ne doit pas dissuader les petites entreprises canadiennes de demander des subventions pour leurs activités de recherche au Canada; il doit plutôt encourager les investisseurs canadiens et étrangers à soutenir des projets de RS&DE essentiels réalisés au Canada. Le mode de propriété (public par rapport à privé) ne devrait pas être un critère pour bonifier le crédit d'impôt. DFI Canada recommande d'élargir la portée du programme de RS&DE de manière à ce que l'ensemble des activités liées au développement et à la commercialisation d'un produit ou d'un procédé soient admissibles. Les crédits d'impôt pour la commercialisation et le développement des produits pourraient être liés à la vente de ces produits par une entreprise canadienne pour veiller à ce que les crédits d'impôt soient récupérés au moyen d'autres recettes fiscales générées par la vente d'idées ou de ces produits. Dans le budget fédéral de 2012, on a réduit les incitatifs de RS&DE généralement disponibles et on les a remplacés par des programmes d'aide directe dont la nature et les montants sont incertains. DFI Canada appuie le rétablissement des incitatifs de RS&DE, plus particulièrement ceux liés aux dépenses en capital et à l'utilisation de calculs par approximation. DFI Canada aimerait que l'on apporte des précisions sur le processus de subventions annoncé dans le budget de l'année dernière et recommande que le processus d'examen du gouvernement soit plus rapide et précis. DFI Canada propose la mise en place d'une disposition autorisant les entreprises œuvrant dans le domaine de l'innovation à offrir des actions accréditatives, semblable à celles des programmes d'actions accréditatives en place dans les industries pétrolières, gazières et minières. On pourrait appliquer ce concept afin d'appuyer l'innovation dans toutes les industries. Les pénuries de main-d'œuvre qualifiée représentent une préoccupation de plus en plus marquée pour l'économie canadienne. DFI Canada recommande au gouvernement d'élaborer et de lancer une campagne de sensibilisation sur la main-d'œuvre qualifiée recherchée, des démarches à suivre pour obtenir la formation nécessaire et des façons de communiquer avec les employeurs œuvrant dans le champ d'intérêt des personnes. Les occasions d'emploi seront meilleures grâce à la suppression des obstacles interprovinciaux qui entravaient la mobilité des travailleurs qualifiés partout au pays. DFI Canada est également en faveur de la diminution des obstacles en matière d'immigration pour les professionnels étrangers éduqués et formés dont les qualifications répondent aux normes.

## **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

DFI Canada recommande que le gouvernement élabore un cadre national traitant des principaux problèmes auxquels font face les aînés : revenu de retraite, soins de santé et soins à domicile. Une population vieillissante en santé et dynamique peut continuer de contribuer à la productivité canadienne et à la qualité de vie globale en demeurant plus longtemps parmi la population active ou en participant à des activités communautaires et bénévoles. En ce qui a trait à la planification du revenu à la retraite, la DFI recommande de :

- Rétablir la possibilité de transférer les allocations de retraite et les montants des indemnités directement dans un régime enregistré d'épargne-retraite (RÉER) possiblement en fonction des années

de service;

- Permettre le transfert d'un régime de pension agréé (RPA) d'une personne dans un REER ou dans le REER de son conjoint si cette personne décide de demeurer sur le marché du travail et n'a pas besoin de retirer le revenu de retraite immédiatement;
- Permettre aux couples d'ânés de partager leurs revenus lorsqu'ils ont tous les deux atteint 65 ans;
- Permettre aux membres d'une même famille de contribuer au REER d'un aîné membre de la famille au même titre que pour les REER conjoints.
- Après un examen mené auprès de la collectivité médicale, accroître l'étendue de la liste des dépenses admissibles aux crédits d'impôt pour frais médicaux et, en conséquence, au remboursement des dépenses du régime des dépenses de santé d'entreprise qui appuient un mode de vie sain et la gestion efficace de la maladie, comme les coûts liés à la consultation de nutritionnistes, de diététistes ou de cliniques de perte de poids, de pharmaciens ou d'autres professionnels de la santé actuellement reconnus comme tels dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur la taxe d'accise*;
- Accorder aux sociétés une déduction d'impôt pour toute adhésion à un centre de conditionnement physique ou dans un établissement sportif jusqu'à un maximum de 1 000 \$ afin d'encourager les employés à devenir actifs. Puisqu'il est possible que ceux-ci soient perçus comme un abus, les frais liés au golf devraient demeurer exclus du montant mentionné ci-dessus;
- Rendre les organisations sportives locales admissibles à s'inscrire comme organisme de bienfaisance pour stimuler les dons aux organisations sportives afin de réduire le coût des programmes pour l'ensemble des Canadiens;
- Permettre aux entreprises de verser à leurs employés un montant pouvant être gagné en franchise d'impôt d'un certain maximum (disons 25 000 \$) pour absorber les coûts engendrés par le traitement d'une maladie grave qui n'est pas couverte par un programme de soins de santé provincial;
- Maintenir le soutien que le gouvernement accorde à la Commission de la santé mentale du Canada;
- Envisager d'augmenter les taxes sur le tabac et les alcools afin d'appuyer le financement des déficits à court terme enregistrés au cours de la mise en œuvre de ces programmes.

#### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

Examen de la *Loi de l'impôt sur le revenu* : DFI Canada recommande la formation d'un groupe de travail chargé d'entreprendre un examen approfondi de la *Loi de l'impôt sur le revenu* dans le but de la simplifier, plus particulièrement les éléments de la Loi qui (a) ne favorisent pas l'efficacité et la croissance économique ou une compétitivité accrue, (b) génèrent des coûts d'application excessifs par rapport aux objectifs de leurs politiques (p. ex., la prolifération des catégories aux fins de la DPA), (c) ne sont pas conformes aux caractéristiques d'un régime d'imposition simple, ou (d) donnent lieu à des dédoublements inutiles. Transfert de pertes entre sociétés : mettre en œuvre une sorte de système d'utilisation des pertes fiscales faisant la transition vers la production d'une déclaration fiscale consolidée afin d'alléger l'administration de l'impôt. Pour plus d'information, veuillez lire les commentaires formulés par DFI Canada sur la page suivante : <http://www.feicanada.org/page/news/comment>. Processus de règlement obligatoire : DFI Canada recommande l'adoption de dispositions législatives qui permettraient et exigeraient la mise en œuvre d'un processus de règlement obligatoire afin de faciliter les règlements dans le cadre des vérifications sur place. Des réunions de règlement obligatoire ont actuellement lieu au niveau de la cour de l'impôt dans le but de régler des causes hors cour. Le fait de permettre le règlement d'une question au niveau de la vérification sur place contribuerait à réduire le nombre de dossiers redirigés vers les processus

d'opposition et d'appel sur un certain nombre d'années et à économiser les ressources pour le gouvernement et les contribuables (plus particulièrement pour les petits contribuables dont les ressources financières sont modestes). L'Agence du revenu du Canada (« ARC ») dresse actuellement un rapport sur les statistiques liées à « l'impôt généré par la vérification » pour mesurer l'efficacité des vérifications. Cette méthode de production de rapports devrait être changée pour une méthode qui soutient le règlement plutôt que la réévaluation des enjeux de la vérification uniquement. Déclaration consolidée pour la TPS/TVH : les groupes de sociétés devraient pouvoir remplir une déclaration consolidée pour la TPS/TVH. La production de déclarations consolidées pourrait se limiter aux entreprises qui s'adonnent exclusivement à des activités commerciales. La production de déclarations consolidées contribuerait à réduire considérablement le nombre de remboursements que l'ARC doit traiter. En outre, l'option consistant à produire une déclaration consolidée permettrait aux vérificateurs fiscaux de reconnaître les parties associées, évitant ainsi la tenue de multiples vérifications pour les entreprises d'un même groupe de sociétés. Cette mesure n'entraînerait aucune perte de revenus pour l'ARC et contribuerait à réduire les coûts du système d'administration des déclarations pour la TPS/TVH.

## **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Étant donné que l'environnement change rapidement, le Canada doit rester souple à l'égard du changement et doit soutenir le recyclage professionnel de ses citoyens à mesure que l'activité économique se déplace d'un secteur à l'autre et à mesure que les citoyens entrent sur le marché du travail et en sortent. À cet égard, le gouvernement fédéral doit encourager les provinces à soutenir l'élimination des obstacles financiers interprovinciaux pour permettre aux Canadiens de se chercher des emplois partout au Canada et les encourager à le faire, à mesure que l'activité économique se déplace d'une province à l'autre.

À propos de DFI Canada ([www.feicanada.org](http://www.feicanada.org)).

Dirigeants financiers internationaux du Canada (DFI Canada) est une association professionnelle intersectorielle regroupant des hauts dirigeants financiers. Elle compte 11 sections régionales réparties dans l'ensemble du Canada et plus de 1 800 membres auxquels elle offre des services de perfectionnement professionnel, de leadership éclairé et de défense des intérêts. Le Issues and Policy Advisory Committee (IPAC) est l'un des deux comités nationaux de parrainage de DFI Canada. Il compte plus de 40 hauts dirigeants financiers qui représentent un vaste échantillon de l'économie canadienne et qui font don de leur temps, de leur expérience et de leurs connaissances pour évaluer et recommander aux entreprises canadiennes et aux organismes gouvernementaux la prise de mesures dans divers domaines d'intérêts. Compte tenu de sa composition actuelle, l'IPAC se penche sur les domaines suivants : la gouvernance et le risque, la trésorerie et les marchés de capitaux, la fiscalité, les pensions, les questions touchant les entreprises privées et les technologies de l'information. Outre ses activités de parrainage, l'IPAC s'attache à promouvoir la sensibilisation et l'éducation à l'égard des questions qu'il aborde, et à perfectionner continuellement ces domaines.